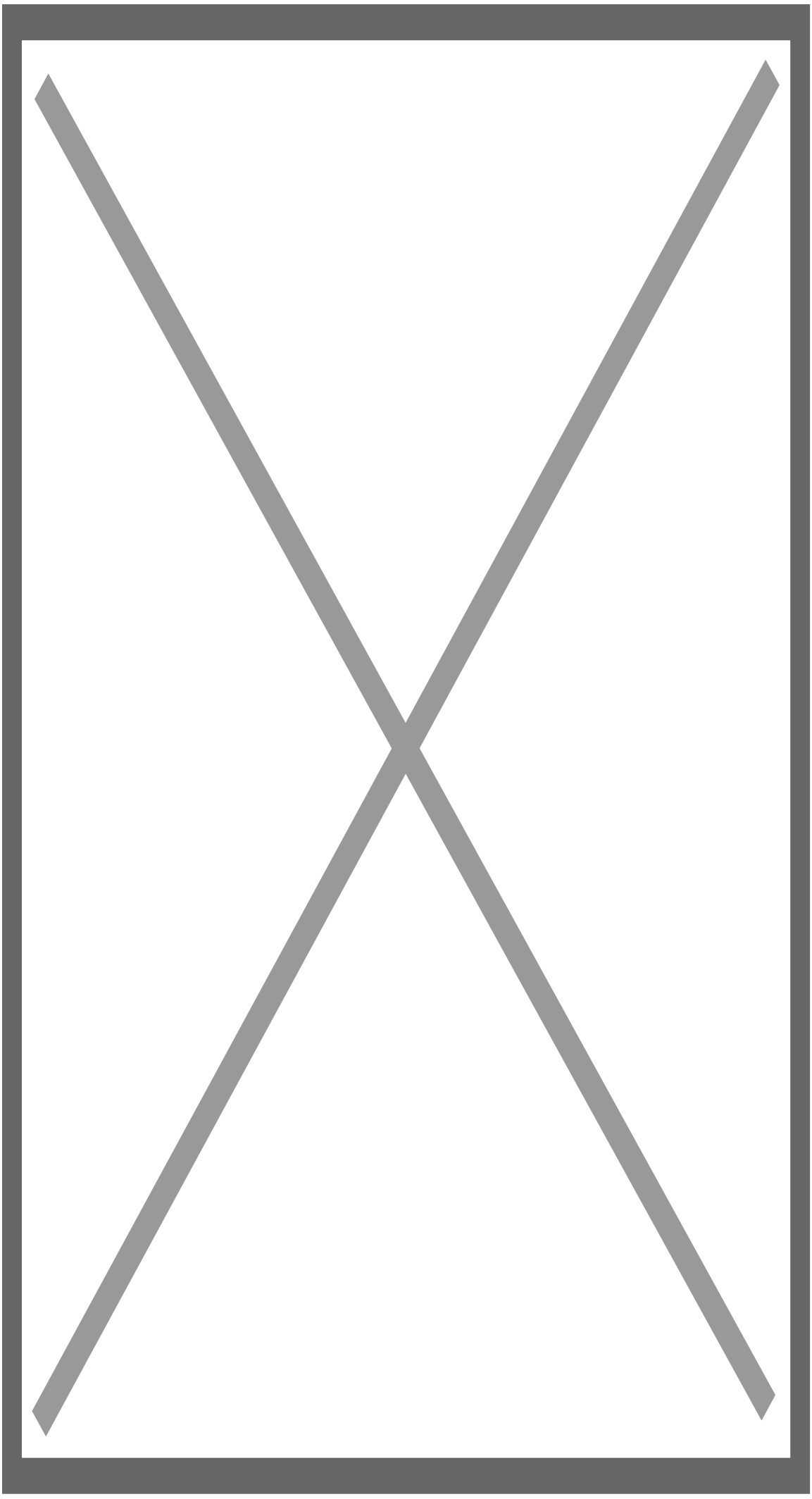
Télétravail : une négociation s'ouvrira le 3 novembre

Publié le 12 octobre 2020

Au sortir d’une période de confinement liée à une crise sanitaire inédite, durant laquelle un nombre sans précédent d’entreprises et de salariés ont eu recours à une forme particulière de télétravail, les organisations de salariés et d’employeurs ont souhaité se saisir des enjeux et des questions qui se posent dans la perspective d’un développement potentiellement plus important du télétravail. Dans la continuité du diagnostic partagé validé 6 organisations paritaires (CFDT, CFE-CGC, CPME, FO, MEDEF et U2P), une négociation va s'ouvrir à compter du 3 novembre prochain. Pour le MEDEF, l'accord qui pourrait en résulter ne devra être ni normatif, ni prescriptif.



>> Télécharger l'infographie sur le diagnostic paritaire relatif au télétravail au format PDF

>> Télécharger le diagnostic paritaire relatif au télétravail au format PDF